

Séance du 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 d'octobre à 14 heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	12/10/2024

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine,
Mrs BASQUIN Lilian, BROCHEC Frédéric, BUR Frédéric, LIVEAUX Émilien, MIRANDA Raphaël

Excusés :

Secrétaire de séance : BASQUIN Lilian

Objet : Approbation du Projet de rénovation
de la structure de la Chapelle

Délibération n°2024-10-05

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le problème structurel de la Chapelle : une fissuration avancée des murs du Chœur résultant d'un déplacement de celui-ci par rapport à la nef principale. Ces désordres remettent en cause la stabilité de l'ouvrage si aucun travaux n'est réalisé.

Suite à ces constats, une étude de sol est en cours par la Société AGESOL. D'ores et déjà, il a été constaté l'absence de fondation. De plus, l'existence d'un ruisseau à quelques mètres de la chapelle laisse soupçonner des infiltrations d'eau.

Le Cabinet EDIFIS qui a réalisé la première étude n'est pas agréé pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il conviendra donc de trouver un cabinet pour la mission d'exécution.

Madame le Maire propose trois devis d'entreprises de maçonnerie :

- Devis FM BAT : 93 910 € sans chiffrage pour les enduits intérieurs.
- Sarl BERTONA : 101 934 € sans chiffrage des enduits intérieurs, des plans d'exécution et sans précision pour l'escalier. Le drain pour le ruisseau est prévu.
- CONSTRUIRE EN PROVENCE : 79 560€ sans chiffrage des plans d'exécution.

A ces montants de travaux, il convient d'ajouter l'intervention d'un bureau d'études, d'une mission d'exécution et en option d'un bureau de contrôle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 026-212603633-20241018-2024_10_05-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le devis de l'entreprise CONSTRUIRE EN PROVENCE d'un montant total de 79 560€ HT

APPROUVE l'ensemble du projet de rénovation structurelle de la chapelle pour une enveloppe globale de 99 900€ HT.

CHARGE le Maire de faire les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et tout autre organisme financeur.

DONNE POUVOIR au maire pour signer ce devis et toutes pièces pouvant s'y rapporter

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,

Janine AMAR

 